Club Ecomobilité – Message du 2 janvier 2022

Mobilité durable

Véhicule connecté

Innovation

Numérique

Ville intelligente

Territoire

Développement urbain durable

Données ouvertes

Energie renouvelable

Environnement

Gouvernance

Les nouvelles de cette fin d'année montrent que les gouvernements européens prennent conscience du poids du numérique et de la valeur des données dans les politiques qu'ils mènent ainsi que dans les activités de tous les citoyens, et bien entendu de leurs mobilités.

Réglementation européenne sur le partage des données industrielles : Ce que l'on appelle en anglais le DGA (pour Digital Governance Act) sur lequel le Parlement et le Conseil de l'Union Européenne sont parvenus à un accord sera une loi européenne (comme le RGPD) sur la Gouvernance des données fixant le cadre du partage des données industrielles sur le territoire de l'Union, y compris les règles d'échange de données entre les petits acteurs de l'économie des données entre eux et les mécanismes de réutilisation des données du secteur public. La proposition de loi contenant les dispositions sur l'accessibilité, le partage et la monétisation des données non personnelles est attendue pour février 2022. Article (urba2000.com)

Cadre Français de responsabilité pénale pour la circulation des véhicules à délégation de conduite en fonction de leurs conditions d'utilisation. Premier pays européen à mettre en place un cadre réglementaire complet sur la sécurité des usagers de la route, la France a fait évoluer ses codes de la route et des transports par <u>l'ordonnance n° 2021-443 du 14 avril 2021</u> et le <u>décret n° 2021-873 du 29 juin 2021</u> d'application sur les modalités de plusieurs dispositions pénales et de procédure pénale. <u>Article (urba2000.com)</u>

Ces éléments législatifs et réglementaires ne seraient pas utiles aux acteurs si une feuille de route labellisée par FRANCE MOBILITES ne venait pas nous éclairer sur la démarche et le vocabulaire des pouvoirs publics. L'ATEC ITS France nous rappelle ce qu'est un véhicule automatisé et connecté, l'état des lieux de ces technologies, les enjeux économiques sociaux et éthiques de leur déploiement et les préconisations qui peuvent être faites pour que le processus en cours de



transformation vers une mobilité routière automatisée soit perçu comme un progrès pour les acteurs et utilisateurs des transports de personnes et de marchandises. Ce qui implique non seulement l'efficacité des mécanismes économiques et des dispositions de sécurité, mais l'inclusivité de ceux qui ne conduisent pas mais ont le droit de savoir que d'autres le font, pourquoi et comment, à la ville comme à la campagne. Merci à l'ATEC et tout spécialement à Martial Chevreuil, Jean Coldefy et aux membres des groupes de travail d'avoir organisé et réalisé

ce travail important qui vient à point nommé. Pour télécharger le document (104 pages) <u>Article</u> (urba2000.com)

Evolution des métiers: une étude européenne sur les parcours professionnels des conducteurs professionnels vient de présenter ses résultats. L'AFT qui y a participé, nous recommande la plateforme qui a été créée pour visualiser les conclusions: lorsque les véhicules de transport auront atteint le niveau 4 d'automatisation, c'est à dire lorsque le système sera capable de maîtriser le véhicule dans des conditions prédéfinies sur des trajets et parcours délimités, le métier de conducteur aura perdu l'attractivité qu'il a eue et qu'il a encore aujourd'hui. Et pourtant, rien que dans l'univers de la mobilité, d'autres métiers seront apparus. Pour découvrir les fiches métier de ces nouvelles carrières, qui remplacent le volant qu'il va falloir quitter (en anglais from steer to carreer) : Article (urba2000.com)

Et pendant ce temps **Geovelo** dont nous vous avons parlé régulièrement continue **jour après jour** son **travail coopératif** au profit des cyclistes : **calcul des itinéraires** adaptés à la pratique du vélo, **traitement** des données ouvertes avec **OpenStreetMap (OSM).** L'application **s'enrichit** de nouvelles fonctions : parcours le **plus rapide** ou le **plus sécurisé**, ou le plus **confortable** (priorité aux **pistes** et **bandes cyclables** et rues **peu passantes**). Elle suit des statistiques de fréquentation vélos grâces aux remontées de données de ses utilisateurs et des collectivités qui contribuent au développement de cette **communauté** qui **montre l'exemple**. <u>Article (urba2000.com)</u>

Payer ses frais de transport en titre-mobilité sera possible à partir du 1^{er} Janvier 2022. Cette reconnaissance sociale par les entreprises des mobilités actives peut se traduire pour le salarié par le titre-mobilité qui lui est délivré par son entreprise. Il permettra de payer des biens ou services liés à ses déplacements entre son domicile et son lieu de travail. Pour voir le décret paru au Journal officiel le 17 décembre 2021 à ce sujet. Article (urba2000.com)

En remerciant tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce bulletin et eux que nous avons publié cette année

Jean-François JANIN et Philippe DELCOURT

vous souhaitent une **très bonne et très heureuse année**, pleine de santé et de réussite pour les villes denses comme pour les territoires peu denses qui sont aussi en transformation dans les transitions.